



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017.

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS AU COLLÈGE ÉLECTORAL DES SÉNATORIALES 2017 :

- ☞ Madame le Maire procède à la mise en place du bureau électoral constitué du Maire, des deux conseillers municipaux les plus âgés (MM. GALET Philippe et DELAUNAY Michel) et les deux conseillers municipaux les plus jeunes (M^{mes} GALET Florence et GANDRILLE Christine).

Madame le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des cinq délégués titulaires et de leurs trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs, qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Elle a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste, sans débat, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame Le Maire a constaté qu'une seule liste avait été déposée. Un exemplaire de cette liste a été joint au procès-verbal.

Cette liste est présentée par Mme THIRY Danielle et se compose comme suit :

- Danielle THIRY
- Eric MESLET
- Florence GALET
- Paul GUIGNARD
- Nicole MUREAU
- Dimitri SERVANT
- Christine GANDRILLE
- Michel DELAUNAY

Il est ensuite procédé au vote.

Les conditions de déroulement des opérations et les résultats sont indiqués dans le procès-verbal.

Les résultats de l'élection sont les suivants :



Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
0
Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu :

Liste présentée par Danielle THIRY : 15 voix

En conséquence, sont proclamés élus délégués titulaires :

- 1) Danielle THIRY
- 2) Eric MESLET
- 3) Florence GALET
- 4) Paul GUIGNARD
- 5) Nicole MUREAU

Sont proclamés élus délégués suppléants :

- 1) Dimitri SERVANT
- 2) Christine GANDRILLE
- 3) Michel DELAUNAY

RYTHMES SCOLAIRES 2017/2018 :

- ☞ Sollicite auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale le retour à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 en précisant que les transports scolaires des enfants vers les écoles de Benais, Restigné et Bourgueil ne seront pas impactés.

Le Conseil Municipal émet une réserve quant à l'organisation du temps périscolaire par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire le mercredi afin de ne pas contraindre certains parents à se réorganiser professionnellement.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h30.